

REPUBLIQUE DE GUINEE



Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AUTORITÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'ADMINISTRATION
DES ZONES ÉCONOMIQUES SPÉCIALES ET DES ZONES INDUSTRIELLES – ADAZZ

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) INGENIEUR (E)
EN INFRASTRUCTURES RURALES POUR LA CELLULE DE GESTION DU
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES ZONES SPECIALES DE
TRANSFORMATION AGRO-INDUSTRIELLE DE BOKE ET KANKAN
(PDZSTA - BK)

Financement :



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP

Mars 2023

TABLE DES MATIERES.

1.	CONTEXTE	3
2.	MISSION DU/DE L'INGENIEUR (E) EN INFRASTRUCTURES RURALES	3
3.	QUALIFICATIONS :	4
4.	CONDITIONS D'EMPLOI :	5
5.	METHODE DE SELECTION :.....	5
6.	DUREE DE LA MISSION :.....	5
7.	DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :.....	5

TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE

- 1.1 Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (la Banque) appuie le Gouvernement de la République de Guinée dans ses efforts de développement depuis 1974. Deux prêts et un don pour un montant UC 9.62 millions ont été approuvés le 19 septembre 2019 pour financer le Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK).
- 1.2 L'objectif de Développement du Programme est de « Contribuer à la réduction des importations des produits agro-alimentaires et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la Guinée, à travers la création de pôles de développement agro-industriel portés par le secteur privé ».
- 1.3 Le Programme s'exécutera à travers les trois (3) composantes suivantes : (i) Appui à la Gouvernance et aux mesures incitatives de la gestion des agro-parcs ; (ii) Développement des Infrastructures de Transformation et d'Accès ; et (iii) la Coordination et la Gestion du Programme.
- 1.4 La gestion du programme au niveau national est placée sous la responsabilité de l'Autorité de Développement et d'Administration des Zones économiques spéciales et des Zones industrielles (ADAZZ), rattachée à la Présidence de la République. L'ADAZZ sera renforcée au plan institutionnel pour assurer cette tâche, à travers la Cellule de Gestion du Programme (CGP) du PDZSTA - BK.
- 1.5 La CGP travaille sous l'orientation stratégique du Comité d'Orientations et de Suivi (COS) de haut niveau et, sur le plan opérationnel, sous la supervision d'un Comité Pilotage du Programme (CPP) qui est présidé par le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture et composé d'un représentant des Finances et de l'Economie, les Départements ministériels et des représentants de l'ensemble des parties prenantes concernés par le Programme.
- 1.6 La Cellule de Gestion du Programme (CGP) est chargée de la gestion quotidienne de la mise en œuvre technique des activités, de la passation des marchés et la gestion financière, du suivi et évaluation, y compris les aspects de décaissement au titre du Programme. La CGP est responsable de la coordination générale de la mise en œuvre du programme.
- 1.7 Les présents termes de référence définissent l'étendue de la mission qui sera confiée à un (e) ingénieur (e) en infrastructures rurales

2. MISSION DU/DE L'INGENIEUR (E) EN INFRASTRUCTURES RURALES

2.1. Tâches et responsabilités :

Sous l'autorité du Coordonnateur National, l'ingénieur (e) en Infrastructures rurales sera chargé (e) de la préparation et de l'exécution dans les règles de l'art et dans le respect des procédures, du programme de travail dans le domaine des infrastructures prévues dans le cadre du Programme. Il (elle) exécutera les tâches suivantes :

- Coordonner les activités de planification, de mise en œuvre et de gestion/maintenance des ouvrages et infrastructures prévus dans le cadre du Programme ;
- Contribuer à l'élaboration et au suivi/actualisation des plans d'acquisition des infrastructures de mobilisation et d'accès à l'eau, de circulation et autres ouvrages utilitaires ;
- Participer activement à la préparation des dossiers d'appels d'offres et au dépouillement des offres pour l'acquisition des équipements et infrastructures ;
- Assurer le suivi qualité des études et travaux en rapport avec les bureaux d'ingénieurs-conseils ;
- Présider les réunions hebdomadaires de chantier des travaux de terrain ;
- Vérifier les attachements et décomptes validés par les ingénieurs-conseils chargés de la supervision des travaux ;
- Préparer et appuyer la mise en œuvre du plan de formation à la gestion technique et maintenance des comités de gestion des ouvrages et équipements hydro-agricoles ;
- Contribuer à la programmation et au suivi-évaluation des activités ;
- Effectuer les démarches nécessaires au démarrage et au bon déroulement des activités du projet dans le domaine du génie rural ;
- Planifier, organiser et conduire les activités dans le domaine du génie rural, identifiées dans le cadre du projet ;
- Apporter un appui au transfert des compétences aux acteurs, identifier les besoins en renforcement de capacités de gestion de l'eau, des infrastructures et équipements ruraux, etc. et assurer le suivi de leur mise en œuvre ;
- Elaborer les termes de référence et assister les Spécialistes en Passation des Marchés (SPM) dans la préparation des spécifications techniques pour les appels à proposition, les appels d'offres, les assistances techniques, notamment dans le domaine du génie rural ;
- Exécuter toutes autres tâches en rapport avec l'atteinte des objectifs du Programme.

3. QUALIFICATIONS :

3.1 Le (la) candidat (e) au poste d'ingénieur en Infrastructures rurales devra être titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie rural/ civil/ industriel (Bac+ 5 au minimum) ou équivalent, et devra avoir et justifier des qualifications suivantes :

- Avoir une expérience d'au moins 7 ans dans le domaine de la réalisation projets d'infrastructures rurales ;
- Avoir exécuté ou participé au moins à deux (2) missions de travaux ou suivi et contrôle de travaux de construction, réhabilitation ou de gestion et maintenance d'infrastructures agro-industrielles et ouvrages notamment en milieu rural ;
- Avoir occupé au moins pendant trois (3) ans le poste d'ingénieur en Infrastructures rurales dans un programme/projet financés par les Banques multilatérales de développement comme : (BAD, BM, BOAD...), notamment pour les projets d'investissement ;
- Avoir une bonne connaissance des stratégies sectorielles des domaines de mise en œuvre du projet. La participation à la conduite de la mise en œuvre ou de l'actualisation du cadre juridique et/ou réglementaire d'une politique à l'échelle nationale, dans le domaine agricole, serait un atout ;

- Avoir une excellente capacité à utiliser les outils de Conception Assistée par Ordinateur 'CAO' (logiciels de calculs, de chiffrage) et à interpréter les résultats en matière de calcul, dessin, projection (AutoCAD, ArchiCAD, Revit, Robot, Covadis, Mensura, etc.) et Systèmes d'Information Géographique (SIG) ;
- Avoir une connaissance de la zone d'intervention et une maîtrise parfaite du français et une maîtrise suffisante d'une langue locale.

4. CONDITIONS D'EMPLOI :

4.1 Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec la Cellule de Gestion du Programme. Il s'agit d'un poste contractuel, et il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du nouveau cadre de passation des marchés du Groupe de la Banque Africaine de Développement effectif depuis le 1er janvier 2016 : les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts.

5. METHODE DE SELECTION :

5.1 L'ingénieur (e) en infrastructures rurales sera sélectionné (e) suivant la méthode de sélection de Consultants Individuels en accord avec le « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque** », Edition octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

6. DUREE DE LA MISSION :

6.1 Le contrat aura une durée initiale d'un an renouvelable sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce jusqu'à la fin du Programme, après une période probatoire de trois (3) mois au cours de la première année.

7. DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERETS :

7.1. Les manifestations d'intérêts devront être déposées ou transmises par courriel à Adresse : **République de Guinée, Conakry, Commune Kaloum, Sandravalia 4^{ème} Avenue - Immeuble OLEA, 5^{ème} Etage**. Et porter expressément la mention de « **Services Consultant pour le recrutement d'un (e) ingénieur (e) en infrastructures rurales du Programme de Développement des Zones Spéciales de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan (PDZSTA – BK)** »

7.2. **À l'attention : M. Laye SACKO**, Coordonnateur National du Programme de Développement des Zones de Transformation Agro-Industrielle de Boké et Kankan.
Tél : 622 20 36 80/628 89 66 80, Email : sackolayel@gmail.com

NB : Les références doivent être accompagnées de certificats de services rendus délivrés par les bénéficiaires des prestations et indiquant la description du projet, l'étendue et la valeur du marché. En l'absence de ces documents, l'expérience déclarée ne sera pas considérée